



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB12-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 78

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Absents excusés : 05

Procurations : 04

Absents : 00

Nombre de suffrages
exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

OBJET : Prolongation du bail emphytéotique accordé à l'Association ESPOIR - Logements 6 à 22 bis Rue du Moulin

Date de convocation
08 novembre 2024

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

22 NOV. 2024

Affichage le :

22 NOV. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Par délibération du 30 Septembre 1998, le Conseil Municipal avait confié les travaux de réhabilitation des 10 logements de la ZIF (Zone d'Intervention Foncière) Rue du Moulin à l'Association ESPOIR d'Escautpont et autorisé Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique correspondant, avec ladite association, pour une durée de 20 ans. Arrivé à échéance, le bail a été prolongé pour une durée de deux ans (Délibération 2020/62 du 10/09/2020), puis pour un an (Délibération 2022/113 du 07/12/2022), aux conditions initiales.

Une nouvelle prolongation à l'identique de 5 ans est proposée à l'acceptation du conseil municipal, pour se donner le temps de travailler sur le dossier, envisager les différentes hypothèses notamment la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique avec ESPOIR, ou la vente de cet ensemble immobilier à un promoteur ou un bailleur social ou encore la rénovation des logements pour répondre à un niveau de performance thermique minimal au sens de l'article L.173-1-1 du code de la construction et de l'habitation et définir les conditions de temporalité et/ou de relogement des locataires.

Après délibération,
le **Conseil Municipal**
à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

Décide de prolonger, aux conditions actuelles et pour une durée de cinq ans, le bail emphytéotique accordé à l'association ESPOIR.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 14 novembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr

